

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le 11 avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle du Conseil à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

**PRESENTS :** M BOCCARD, MC SAUSSAC, M BOUSCHON (proc de K ESSAYAR), S CIVIER (proc de M ALLAMEL), J DAUMAS, C FAURE (proc de JY MEYER), R KAPPEL, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de P GAILLARD et MF TASTEVIN), M THINON, P MAISONNEUVE (proc de JY PONTHER), JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, G SAUCLES (proc de C PASTRE), P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD (proc de S GENEST et J BOYER), G FANGIER (proc de M CHAZE), S REYNIER (proc de C WIOT), G DOZ, F CHASSON, A ROUSSET (proc de M TAUPENAS), B SOUCHE (proc de M CEYSSON), M TOURVIELHE et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 34  
Procurations : 13  
Votants : 47  
Absents : 5

Date de convocation : 05/04/2022

**Secrétaire de séance :** Patrick MAISONNEUVE

**Absents :** R MOULIN, J LAFFONT, J SEBASTIEN, A CHARROUD et V VANDUYNSLAGER

**En présence des suppléants non votants :**

**Objet : Subventions de la CCBA aux associations et personnes de droit privé pour l'année 2022.**

La CCBA mène et soutient divers événements emblématiques d'échelle intercommunale et oriente ses aides sur des actions de fond ayant une répercussion en termes de notoriété sur son territoire.

Les prévisions budgétaires 2022 prévoient au compte 6574 les crédits correspondant à l'octroi des subventions suivantes :

- **Fonction 020 :**
  - Mission locale de l'Ardèche Méridionale : 62 000.00 €
  - GDS 07- Lutte contre les frelons asiatiques : 20 000.00 €
- **Fonction 024 :**
  - Rugby Club d'Aubenas Vals : 10 000 €
  - Ardèche Run Organisation : 4 850 €
  - Animations AMAC : 3 500 €
  - Nationale d'élevage d'épagneuls bretons : 1 000 €
- **Fonction 321 :**
  - Festival du conte (AMAC) : 3 500 €
- **Fonctions 42:**
  - PIJ itinérant : 6 000 € (géré par la mission locale)
  - ADSEA : 20 000€ (prévention spécialisée)
- **Fonction 64 :**
  - Gestionnaires des crèches : 125 100 € (Ass les P'tits déboulonnés, ADSEA)
  - Le centre social d'Aubenas (LAEP) : 7 200 €
  - Le Palabre : 100 130 € (RAM itinérant, guichet unique, Ludothèque)

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20220411-DEL11042022-45-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2022  
Date de réception préfecture : 19/04/2022

- Fonction 70 :
  - Observatoire de l'Habitat -ADIL : 8 200 €
- Fonction 95
  - Office de Tourisme du Pays d'Aubenas-Vals : 675 000 €
  - Salon des métiers de l'artisanat (CMA) : 1 500 €

Il est également prévu au compte 20422 l'octroi des subventions en annuité suivantes :

- Fonction 314 (Aide au cinéma) :
  - SCOP le Navire : 30 000 € (7<sup>ème</sup> annuité)
- Fonction 42 : (Projet Areilladou) :
  - ADSEA : 13 000 € (5<sup>ème</sup> annuité)

G FANGIER concerné ne prend pas part au vote sur la fonction 64 (Gestionnaire des crèches).

B PERRUSSET s'abstient sur la fonction 020.

D BERAL, G FANGIER (+ procuration), A LAURENT, B PERRUSSET et M THINON s'abstiennent sur la fonction 024.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité décide :**

- **D'attribuer** les subventions 2022 aux associations et personnes de droit privé selon les éléments ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

Fait à UCEL, le 12 avril 2022

Le Président, Max TOURVIEILHE

